

# Contrat d'adhésion

Entre : By Mon Atelier (Auch B853985794)  
St Orens - 32250 Montréal Du Gers / 06 21 48 80 82 / bymonatelier32@gmail.com  
Et : l'adhérent ci-après désigné, il est arrêté et conclu ce qui suit :

*by Mon Atelier*

1-  Monsieur  Madame  
Nom ..... Prénom .....  
Date de naissance ...../...../.....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Téléphone ..... E-mail .....  
Forfait ..... Mode de paiement .....

## 2- Décharge médicale

Je soussigné ..... déclare être apte physiquement à pratiquer des activités sportives.  
La SAS By Mon Atelier ne sera pas tenue responsable en cas de blessures ou problèmes de santé qui pourraient survenir lors de la pratique d'activités physique et sportives au sein de ladite société.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Conditions d'Abonnement et Accès aux Installations

Lors de l'inscription, l'abonné(e) doit fournir une fiche d'inscription complétée, une décharge parentale si nécessaire pour les mineurs, un règlement intérieur signé ainsi qu'un RIB pour les prélèvements automatiques.

Un badge nominatif est remis à l'inscription et doit être présenté à chaque entrée dans la salle de sport ; son remplacement est facturé 15€ en cas de perte. Toute utilisation du badge pour faire entrer un tiers est interdite et entraînera une amende de 252€.

L'accès aux installations est possible de 6h à 22h, 365 jours/an, et les horaires peuvent être modifiés pour cause de travaux ou en cas de force majeure, avec notification aux abonnés concernés.

Les abonnements sont nominatifs, incessibles, non remboursables, non échangeables, et non déclarables, et les forfaits d'une durée de 1 jour à 6 mois ne sont pas soumis à tacite reconduction.

### 2. Paiement, Durée et Conditions de Reconduction

Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, chèque, espèces ou prélèvements mensuels. En cas de paiement comptant, l'abonnement est d'une durée de 12 mois, non remboursable ni échangeable ; à son échéance, il ne peut être reconduit qu'en réglant la nouvelle cotisation. En cas de paiement par prélèvement mensuel, l'abonnement est à durée indéterminée, avec un engagement minimum de 12 mois. En cas de défaut de paiement, l'accès à la salle est suspendu jusqu'à régularisation ; des frais de relance peuvent être appliqués, et les frais de recouvrement seront à la charge de l'abonné(e). La SAS By Mon Atelier se réserve la possibilité de réviser le prix en cas de réactivation du contrat après suspension.

### 3. Conditions de Résiliation

L'abonné(e) peut résilier son contrat après un engagement de 12 mois en adressant un courrier recommandé avec un préavis d'un mois et en restituant le badge d'accès.

La résiliation n'est efficace qu'après restitution du badge ; à défaut, les prélèvements continueront.

By Mon Atelier se réserve le droit de résilier de plein droit en cas de fraude, fausse déclaration ou défaut de paiement répété.

En cas de force majeure (maladie grave, décès, mutation professionnelle), l'abonné(e) peut demander une résiliation sans frais, qui sera effective sous 30 jours après réception du justificatif et du badge.

### 4. Suspension Temporaire

En cas d'empêchement temporaire supérieur à 1 mois (maladie, déplacement professionnel), l'abonné(e) peut demander la suspension de son abonnement pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable sur justificatif. Ce gel de prélèvements exclut les congés annuels et prolonge la durée de l'engagement d'une durée équivalente.

### 5. Attestation Médicale

L'abonné(e) atteste, en signant la décharge médicale, être en condition physique pour pratiquer les activités sportives proposées par By Mon Atelier, et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur. By Mon Atelier décline toute responsabilité en cas de blessure ou de problème de santé.

### 6. Jurisdiction Compétente

En cas de litige, seul le tribunal d'Auch est compétent.

Date : ...../...../.....

Signature précédée des mentions «Bon pour accord & lu et approuvé» :